

Image not found or type unknown



Passe son permis moto en italie

Par **LILOUMOTO**, le 14/04/2015 à 12:13

Bonjour,

Actuellement j'ai mon permis voiture, je souhaiterais passer mon permis moto en Italie cet été car j'y serais 3 mois.

Ai-je le droit ?

Celui-ci sera t il valable en France ?

Merci de votre réponse

Par **LESEMAPHORE**, le 14/04/2015 à 12:35

Bonjour

[citation]Ai-je le droit ?

[/citation]

Oui

[citation]

Celui-ci sera t il valable en France ?

[/citation]

Oui

Mais si infraction commise en France avec le PC italien donnant lieu à retrait de points le ou les points seront ôtés sur le PC français et une obligation d'échange du PC italien vous sera notifiée et inscrite au FNPC .

Par **LILOUMOTO**, le 14/04/2015 à 12:52

Bonjour merci beaucoup de votre réponse.

Savez vous s'il faut des papier spécifique étant considérée comme étrangère ?

Par **domat**, le 14/04/2015 à 13:08

bjr,
vous pouvez consulter ce lien:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1758.xhtml>
cdt